



**Chambre
de commerce**
de l'Est de Montréal

**Priorités et demandes dans le cadre des élections
provinciales 2026 — Gouvernement du Québec**

**Une seule priorité : un transport
structurant pour l'Est**



SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE 4

LA PRIORITÉ ET LES PRÉOCCUPATIONS DE L'EST 5

1. LA priorité : réaliser le Projet structurant de l'Est (PSE) 5
2. Désenclaver le territoire et assurer la fluidité des transports 5
3. Accélérer la modernisation des infrastructures stratégiques et le développement des zones à haut potentiel 6
4. Améliorer l'attractivité économique de l'Est et de ses entreprises 6
5. Améliorer les milieux de vie et l'équité territoriale 6

LES RECOMMANDATIONS 7

1. Transport et mobilité: livrer le PSE, LA priorité de l'Est 7
 - 1.1. Projet structurant de l'Est (PSE) 7
2. Désenclaver le territoire 7
 - 2.1. Modernisation de la rue Notre-Dame 7
 - 2.2. Lien direct au Port de Montréal 7
 - 2.3. Assurer une desserte en transport collectif équitable et le maintien des actifs 7
 - 2.4. Rénovation de l'autoroute 40 7
3. Accélérer la modernisation des infrastructures stratégiques et le développement des zones à haut potentiel du territoire 8
 - 3.1. Le Parc olympique et le Quartier olympique 8
 - 3.2. L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) 8
 - 3.3. Le Port de Montréal 8
 - 3.4. Le Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) 8
 - 3.5. La zone de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal 9
 - 3.6. Le Quartier latin et l'UQAM 9
 - 3.7. Le nord-est de Montréal 9

4. Améliorer l'attractivité économique de l'Est et la compétitivité de ses entreprises	9
4.1. Le fardeau administratif des entreprises	9
4.2. L'énergie	10
4.3. La main-d'œuvre et l'immigration	10
4.4. La productivité et l'innovation	10
4.5. Les exportations	10
4.6. Le secteur manufacturier	11
4.7. L'économie circulaire	11
4.8. L'industrie de la défense et de la sécurité	11
4.9. L'attraction des investissements	11
4.10. La culture et le récréotourisme	12
5. Améliorer les milieux de vie et l'équité territoriale	12
5.1. L'équité territoriale	12
5.2. L'itinérance, la sécurité et la cohésion sociale	12
5.3. L'appui aux organisations communautaires et aux entreprises d'économie sociale du territoire	12

L'ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX PARTIS

13

CONCLUSION

14

MISE EN CONTEXTE

L'est de Montréal n'est plus une promesse : il est un chantier en marche. Comptant 900 000 habitants, 420 000 emplois et 32 000 entreprises à l'est du boulevard Saint-Laurent, l'Est constitue aujourd'hui l'un des plus importants gisements de création de richesse du Québec.

Territoire qui fut au cœur de l'économie de la province et du pays, l'est de Montréal a vécu une période de dévitalisation majeure lors des dernières décennies, résultant notamment du déclin du secteur pétrochimique, mais également d'un sous-investissement chronique de plusieurs gouvernements successifs. Cette dynamique s'est toutefois transformée au cours des dernières années par une prise de conscience collective : l'est de Montréal représente la plus grande opportunité de création de valeur et sa revitalisation sera névralgique afin que la métropole puisse pleinement jouer son rôle de locomotive économique du Québec.

À cet effet, la revitalisation de notre territoire est déjà bien en cours : prolongement de la ligne bleue, modernisation du Stade olympique qui s'accélère, relance du chantier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, création de la Société de valorisation des terrains de l'est de Montréal et achat du terrain d'Esso Sud. Les dernières années ont marqué des avancées réelles, auxquelles la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) et ses partenaires ont largement contribué.

Cette relance repose sur une mobilisation sans précédent de la société civile. La Déclaration pour l'est de Montréal, le mouvement « D'est en Est » et les deux Sommets de l'Est — avec quelque 2000 participants, près de 2 milliards \$ d'investissements annoncés et plus d'une centaine d'engagements — ont rassemblé élus, citoyens, institutions et entreprises autour d'une vision commune : celle d'un Est plus inclusif, dynamique et résilient, mais, surtout, celle d'un Est qui se met en marche et passe à l'action. En décembre 2025, les trois paliers de gouvernement et la CCEM ont franchi une étape supplémentaire en créant le Groupe d'action pour le développement de l'est de Montréal (GADEM), dont les chantiers mèneront au troisième Sommet de l'Est en 2027.

Malgré cela, les défis restent nombreux. L'Est continue de faire face à des inégalités marquées : milieux de vie fragilisés, infrastructures de base vieillissantes ou insuffisantes, territoires enclavés, indice de défavorisation élevé dans plusieurs quartiers. Dans un contexte de tensions commerciales internationales, de rareté de main-d'œuvre et de transition énergétique, le prochain gouvernement du Québec disposera de leviers déterminants et sera responsable de la trajectoire que prendra la revitalisation de notre territoire et de son économie, et par le fait même, de la métropole.

C'est dans cet esprit que la Chambre présente ses priorités et demandes dans le cadre du scrutin qui se tiendra le 5 octobre 2026. Ce document traduit les attentes du milieu d'affaires et des acteurs de l'Est, et propose des pistes d'action concrètes afin de faire de ce territoire une véritable locomotive de développement au bénéfice de l'ensemble du Québec. Nous invitons l'ensemble des partis politiques et leurs candidates et candidats à adopter dès maintenant un réflexe « est de Montréal » — et, une fois élus, à en devenir les ambassadrices et ambassadeurs permanents.

Jean-Denis Charest

Président-directeur général

LA PRIORITÉ ET LES PRÉOCCUPATIONS DE L'EST

La CCEM fait le choix de la clarté et ne formule qu'une seule priorité : la réalisation du Projet structurant de l'Est (PSE). Les autres enjeux présentés constituent les préoccupations propres à l'Est que les partis doivent mettre en lumière et intégrer à leurs plateformes.

1. LA priorité : réaliser le Projet structurant de l'Est (PSE)

L'est de Montréal souffre d'un déficit historique de connexions efficaces. L'absence d'un mode de transport structurant pénalise quotidiennement des centaines de milliers d'usagers, freine le recrutement de main-d'œuvre, limite l'accès aux études et aux soins, et compromet la mise en valeur des terrains stratégiques du territoire.

Le PSE représente la colonne vertébrale de la revitalisation du territoire. Sans PSE, l'est de Montréal ne pourra réaliser son plein potentiel. De plus, les délais qui s'accumulent dans la planification et la réalisation du projet empêchent une planification efficace du territoire, retardent le développement de plusieurs projets et, ultimement, nuisent au sentiment de confiance et à la prévisibilité nécessaires pour attirer des investissements.

La réalisation du PSE doit être une priorité du prochain mandat du gouvernement du Québec. Non seulement un projet performant est nécessaire, mais il est essentiel d'offrir rapidement au territoire de la certitude et de la prévisibilité quant à sa réalisation afin de bien orienter son développement urbain et économique à long terme.

LA PRIORITÉ DE LA CCEM : UN TRANSPORT STRUCTURANT POUR L'EST

Promis depuis 2018 et redéfini à plusieurs reprises, le PSE doit maintenant franchir une étape décisive : confirmer son projet définitif, lancer les appels d'offres, sécuriser son montage financier et établir un échéancier ferme.

La crédibilité de tout engagement électoral envers Montréal reposera d'abord sur un engagement formel, budgété et irréversible envers le PSE.

Il s'agit du test décisif que la CCEM soumettra à chacun des partis : s'engager à lancer les appels d'offres pour la réalisation d'un PSE performant dans la première moitié du prochain mandat et à réaliser le projet dans un délai de huit ans suivant le scrutin du 5 octobre 2026.

2. Désenclaver le territoire et assurer la fluidité des transports

Au-delà du PSE, la fluidité des déplacements des personnes et des marchandises conditionne la compétitivité et la qualité de vie du territoire. La modernisation de la rue Notre-Dame attendue depuis des décennies, la réalisation d'un lien routier direct entre le Port de Montréal et le réseau supérieur, ainsi qu'une desserte suffisante, efficace et équitable en transport collectif, figurent au cœur des attentes du milieu d'affaires. À titre de métropole portuaire, Montréal doit également assurer la performance de sa plateforme logistique — et le gouvernement du Québec en est un partenaire incontournable.

3. Accélérer la modernisation des infrastructures stratégiques et le développement des zones à haut potentiel

L'est de Montréal est un territoire stratégique au carrefour des échanges commerciaux du Canada. En plus de son positionnement avantageux au cœur des grands axes de transport nationaux et régionaux, ce territoire regorge d'actifs stratégiques et de zones à haut potentiel qui peuvent servir d'ancrage afin d'accélérer la revitalisation du territoire et générer une importante création de valeur pour l'économie de la métropole et du Québec.

En effet, l'est de Montréal a tous les atouts afin de retrouver son rôle historique de pilier de l'économie du Québec :

- le Port de Montréal,
- le Stade olympique,
- Espace pour la vie,
- plus de 40 millions de terrains industriels à développer dans le Secteur industriel de la Pointe-de l'Île (SIPI),
- cinq établissements d'enseignement collégial,
- neuf centres de transfert technologique,
- un hôpital universitaire et de nombreux centres de recherche en santé, et
- l'intérêt grandissant des universités pour le territoire — pour ne nommer que ceux-là.

Une stratégie concertée entre les paliers de gouvernement ainsi qu'un réel leadership du gouvernement du Québec seront nécessaires afin de saisir le plein potentiel de la transformation en cours et d'aller jusqu'au bout de notre vision.

4. Améliorer l'attractivité économique de l'Est et la compétitivité de ses entreprises

Dans un contexte marqué par la guerre tarifaire, l'inflation et la rareté de main-d'œuvre, il est impératif de renforcer la compétitivité des entreprises du territoire : accès à l'énergie, main-d'œuvre et immigration, productivité, exportations, vitalité des artères commerciales, protection des zones industrielles contre la pression résidentielle, économie circulaire, allègement du fardeau administratif, industrie de la défense, attraction d'investissements et culture. La réalisation du plein potentiel de l'Est repose sur un environnement d'affaires compétitif et moderne.

5. Améliorer les milieux de vie et l'équité territoriale

Au cours des quatre dernières décennies, l'est de Montréal est un territoire qui a historiquement souffert d'un sous-investissement des gouvernements successifs. Ce retard se traduit encore aujourd'hui par un indice de défavorisation plus élevé et par des iniquités territoriales importantes par rapport au reste de la métropole.

Bien qu'un rattrapage soit désormais amorcé et que le regard porté sur l'Est se soit profondément transformé au cours des dernières années, beaucoup reste à faire. La communauté de la CCEM s'attend donc à ce que le prochain gouvernement accélère résolument la revitalisation du territoire et poursuive les investissements nécessaires à son plein développement.

Cette revitalisation doit toutefois aller au-delà du développement économique et des infrastructures. Elle doit également contribuer à améliorer la qualité des milieux de vie et l'attractivité du territoire pour les citoyens, les travailleurs et les entreprises. Cela implique d'agir de façon concertée sur des enjeux sociaux majeurs, notamment l'itinérance, la sécurité et l'accès au logement. Ces défis exercent une pression particulièrement forte dans plusieurs secteurs de l'est de Montréal et, sans interventions adaptées, risquent de compromettre les efforts de revitalisation et le plein potentiel de développement du territoire.

LES RECOMMANDATIONS

1. Transport et mobilité : livrer le PSE, LA priorité de l'Est

1.1. Projet structurant de l'Est (PSE)

1. Confirmer le projet (mode et tracé final), son financement, sa gouvernance ainsi que le calendrier de réalisation dans les 12 premiers mois du prochain mandat.
2. Assurer que le projet desserve à la fois la branche Est (jusqu'à Pointe-aux-Trembles) et la branche Nord (jusqu'à Marie-Victorin) dès la première phase de réalisation.
3. Lancer les appels d'offres dans les 24 premiers mois du mandat.
4. Garantir que le projet offre un lien rapide avec le centre-ville et une connexion efficace au reste du réseau de transport collectif métropolitain.
5. Offrir un service fréquence, vitesse, fiabilité et expérience de qualité, avec une couverture géographique étendue de l'Est, notamment auprès des clientèles actuellement mal desservies.
6. Faire du PSE un réel levier de revitalisation : en parallèle, que le GADÉM développe une stratégie de création de valeur pour chacune des stations (aménagements urbains, densification, mise en valeur des terrains) afin de renforcer considérablement les retombées économiques et sociales du projet.
7. Rendre public un échéancier de réalisation contraignant, avec une mise en service des premières phases au plus tard huit ans après l'élection du prochain gouvernement.

2. Désenclaver le territoire et assurer la fluidité des transports

2.1. Modernisation de la rue Notre-Dame

1. Relancer, en collaboration avec la Ville de Montréal et les parties prenantes, le projet de modernisation de la rue Notre-Dame Est.
2. Assurer la complémentarité du développement de la rue Notre-Dame et du PSE.

2.2. Lien direct au Port de Montréal

1. Réintégrer au Plan québécois des infrastructures (PQI) le projet de lien routier direct entre le réseau supérieur (autoroutes 25 et 40) et les installations portuaires de l'est de Montréal afin de retirer le camionnage lourd des rues locales et renforcer la performance portuaire.

2.3. Assurer une desserte en transport collectif équitable et le maintien des actifs

1. Assurer le financement nécessaire afin d'assurer le maintien des infrastructures de transport collectif sur l'île de Montréal et le renouvellement de la flotte de trains MR73.
2. Assurer une desserte équitable et efficace en transport collectif pour le territoire. En aucun temps l'est de Montréal, déjà sous-desservi et enclavé, ne peut faire les frais de mesures de compression budgétaire.
3. Pérenniser la navette fluviale et explorer les moyens d'allonger la saison.
4. Maximiser l'opportunité de la disponibilité du tunnelier sur le territoire et provoquer les travaux d'excavation en vue d'une éventuelle connexion des lignes bleue et verte du métro de Montréal.

2.4. Rénovation de l'autoroute 40

1. Assurer la mise en place proactive d'un plan de mitigation des travaux à venir et une transparence exemplaire dans la communication.
2. Assurer une réalisation efficace minimisant la durée des travaux et leurs impacts.
3. Identifier les opportunités de création de valeur liées aux travaux de réfection de l'autoroute 40 tout en assurant une saine gestion des finances publiques.

3. Accélérer la modernisation des infrastructures stratégiques et la mise en valeur des zones à haut potentiel

3.1. Le Parc olympique et le Quartier olympique

1. En continuité du projet de remplacement de la toiture, inscrire au PQI les sommes requises pour poursuivre la modernisation intérieure du Stade olympique et assurer la réalisation des travaux nécessaires à sa réouverture prévue en 2028.
2. Accroître les retombées touristiques de l'Est en s'appuyant sur le plein potentiel du Quartier olympique, reconnu comme zone récréotouristique à rayonnement international. Malgré la présence d'attraits parmi les plus fréquentés au pays — dont le Parc olympique et Espace pour la vie — l'Est ne capte actuellement qu'une faible part des dépenses touristiques de l'île. Le gouvernement doit soutenir une stratégie concertée visant à porter cette part à 10 % d'ici 2030.
3. Soutenir une programmation événementielle, sportive, culturelle et corporative de calibre international afin de maximiser l'utilisation des différents sites du Parc olympique, d'accroître son rayonnement et de générer des retombées économiques durables, estimées à 1,5 milliard \$ sur dix ans, tout en favorisant des investissements privés complémentaires autour du Quartier olympique.
4. Collaborer avec le chantier du GADÉM consacré au développement du Quartier olympique afin de mieux coordonner les interventions publiques, d'attirer des investissements structurants et de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales pour l'est de Montréal.

3.2. L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR)

1. Inscrire HMR en mode réalisation dès le premier budget du prochain gouvernement, protéger intégralement la portée du projet (720 lits, chambres individuelles, plateaux spécialisés) et accélérer le financement — plus de 5 milliards \$ d'investissements prévus —, afin de poursuivre les travaux préparatoires engagés en 2026 et garantir l'accueil des premiers patients au plus tard en 2036.
2. Mettre en place, en collaboration avec la Ville de Montréal, une stratégie afin de maximiser les retombées de ces investissements pour favoriser l'essor du secteur économique de la santé dans l'Est et l'attraction d'investissements.
3. Rendre public un tableau de bord détaillant l'avancement du chantier.

3.3. Le Port de Montréal

1. Reconnaître le Port de Montréal comme moteur économique majeur — il soutient plus de 589 000 emplois et génère 93,5 milliards \$ d'activité économique — en valorisant pleinement l'identité portuaire de Montréal comme levier de fierté, d'attractivité et de développement structurant.
2. Réintégrer au PQI le projet de lien routier direct entre le réseau supérieur (autoroutes 25 et 40) et les installations portuaires de l'est de Montréal afin de retirer le camionnage lourd des rues locales et renforcer la performance portuaire.
3. Contribuer à la mise en place d'un chantier Montréal métropole portuaire : une approche arrimée des trois paliers de gouvernement, du Port et des parties prenantes, dont l'objectif sera de renforcer la compétitivité du Port et de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales de sa présence dans l'Est.

3.4. Le Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI)

1. Accélérer le développement du Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI), l'une des plus grandes occasions de revitalisation industrielle au pays, en bâtissant sur les avancées récentes : l'investissement de plus de 150 millions \$ du Groupe McKesson sur les terrains décontaminés 40NetZERO, l'appel à propositions de la Ville de Montréal pour les terrains 12 et 13, la création de la Société de mise en valeur des terrains de l'est de Montréal (SMTEM) et l'acquisition d'un premier terrain à mettre en valeur (Revalorisation Terrain 01 situé entre les rues Sherbrooke Est et Notre-Dame Est).

2. Mettre en place un groupe de travail incluant la SMTEM afin de planifier, d'accélérer et de maximiser les retombées du développement du SIPI.
3. Accélérer le rythme de la décontamination des grands terrains stratégiques et le déploiement des infrastructures de base afin d'avoir un minimum de 10 millions de pieds carrés prêts au développement d'ici la fin du mandat du prochain gouvernement.
4. Assurer une stratégie d'attraction d'investissements agressive impliquant notamment Montréal International et Investissement Québec afin d'attirer dans le SIPI deux à trois projets stratégiques majeurs permettant de servir d'ancrage pour le développement d'un nouveau pôle économique d'envergure dans la métropole.

3.5. La zone de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

1. Assurer un suivi, en collaboration avec la Ville de Montréal et la STM, afin de maximiser les retombées et les investissements reliés au projet de prolongement de la ligne bleue, et agir rapidement pour retirer tout frein administratif ou réglementaire qui pourrait restreindre les retombées positives du projet.

3.6. Le Quartier latin et l'UQAM

1. Appuyer, en collaboration avec la Ville de Montréal, un plan de relance du Quartier latin et accélérer la revitalisation du secteur des faubourgs :
 - Faire reconnaître le Quartier latin comme site à valeur historique pour le Québec par le ministère de la Culture et des Communications ;
 - Accélérer les travaux majeurs d'infrastructures dans le secteur et assurer une coordination exemplaire afin de mitiger les impacts économiques et d'attractivité de ces chantiers ;
 - Pérenniser les investissements en matière de cohabitation sociale, tel que le projet de Pôle de cohabitation sociale, et collaborer avec la Ville de Montréal afin de favoriser les investissements culturels, commerciaux, institutionnel et immobilier dans le secteur.

3.7. Le nord-est de Montréal

1. Appuyer les efforts de revitalisation autour des pôles Marie-Victorin et du Quartier des arts du cirque afin d'offrir des leviers de développement économique et social pour le secteur.
2. Intensifier le financement des infrastructures collectives afin de contribuer à une meilleure cohésion sociale et au renforcement du sentiment d'équité territoriale, notamment en s'engageant à compléter le montage financier du centre sportif de Montréal-Nord.
3. Assurer, en collaboration avec la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, la mise en place d'un plan d'action afin de rétablir durablement la confiance de la population — particulièrement de la jeunesse — envers les institutions publiques, renforcer la cohésion sociale et soutenir la revitalisation socioéconomique de l'est de Montréal.

4. Améliorer l'attractivité économique de l'Est et la compétitivité de ses entreprises

4.1. Le fardeau administratif des entreprises

1. Renouveler et bonifier la cible gouvernementale de réduction de 20 % du coût des formalités administratives pour les entreprises, en plus d'appliquer systématiquement la règle du « un pour un » (soit le retrait d'une formalité existante d'un coût équivalent pour toute nouvelle formalité imposée aux entreprises) et ainsi simplifier les démarches de permis et d'autorisations sans compromis pour la protection du public.
2. Contribuer à un meilleur arrimage entre les paliers réglementaires afin de simplifier et d'accélérer les différents processus administratifs et la réalisation des projets.

4.2. L'énergie

1. Garantir aux entreprises du territoire un accès prévisible et concurrentiel à l'énergie, notamment aux blocs d'électricité requis pour la décarbonation et les projets industriels, et prioriser l'Est dans le renforcement du réseau.
2. Assurer la mise en place des infrastructures énergétiques nécessaires sur le territoire de l'est de Montréal, notamment pour le développement du SIPI.
3. Accélérer les programmes d'efficacité énergétique et de conversion des procédés pour les industries du territoire.

4.3. La main-d'œuvre et l'immigration

1. Assurer la mise en place, en collaboration avec la Ville de Montréal, d'une stratégie afin de contrer le déclin démographique anticipé de la métropole en misant notamment sur l'Est.
2. Simplifier et accélérer les processus administratifs liés à l'immigration, notamment la reconnaissance des compétences et les délais de traitement, et renforcer la capacité d'accueil, de francisation et d'intégration dans l'Est.
3. Renforcer les mesures incitatives favorisant l'intégration des personnes éloignées du marché du travail ainsi que la rétention et l'embauche des travailleuses et travailleurs expérimentés.
4. Soutenir la collaboration entre les établissements d'enseignement et les entreprises du territoire pour la formation, les stages et la formation continue.

4.4. La productivité et l'innovation

1. Mettre sur pied une stratégie nationale de consolidation des entreprises afin d'augmenter la taille moyenne et la force de frappe du tissu industriel québécois : accompagner les fusions, acquisitions et regroupements des PME, soutenir le repreneuriat et le transfert d'entreprises et déployer des mesures incitatives pour l'atteinte d'une taille critique permettant d'investir en productivité, d'innover et de conquérir les marchés d'exportation.
2. Accélérer les investissements et bonifier les programmes soutenant l'automatisation, la numérisation et l'adoption de l'intelligence artificielle par les PME manufacturières et de services.
3. Soutenir l'accès à la recherche et à l'innovation pour les entreprises du territoire, en favorisant la collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur.
4. Favoriser le renforcement de la présence d'établissements, de recherche et d'activité du réseau d'enseignement supérieur sur le territoire.
5. Reconnaître et financer les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) comme des infrastructures industrielles de première ligne : rehausser adéquatement leur financement et arrimer systématiquement leur expertise aux chantiers structurants du territoire — zones d'innovation, SIPI, transition manufacturière — afin que chaque PME de l'Est ait accès à une capacité de recherche appliquée.
6. Bonifier la stratégie des marchés publics afin de favoriser l'innovation et l'accès aux marchés publics pour les PME.

4.5. Les exportations

1. Appuyer la diversification des marchés d'exportation des entreprises du territoire, dans un contexte de guerre tarifaire avec les États-Unis, en renforçant l'accompagnement à l'exportation, les missions commerciales et la mutualisation de ressources en misant notamment sur le réseau des ORPEX.
2. Miser sur le renforcement du commerce intérieur canadien.
3. Mettre à profit la position logistique unique de l'Est (port, rails, autoroutes) et contribuer au renforcement de la compétitivité des plateformes logistiques du Québec dans une perspective de complémentarité.

4.6. Le secteur manufacturier

1. Accompagner et soutenir les entreprises industrielles et manufacturières de l'Est dans le contexte de tensions commerciales avec les États-Unis afin de préserver leur compétitivité, leur capacité de production et leur accès aux marchés.
2. Protéger les zones industrielles de la pression résidentielle afin de maintenir des espaces productifs essentiels au développement économique, à l'emploi et à la vitalité manufacturière de l'Est, voire de l'ensemble de la métropole.
3. Mettre en place une approche concertée pour accélérer les investissements en productivité, soutenir l'automatisation et favoriser la modernisation des installations manufacturières vieillissantes présentes dans l'Est.
4. Déployer une véritable stratégie industrielle québécoise qui place l'est de Montréal au cœur de ses priorités, notamment en visant à :
 - Préserver la capacité manufacturière et industrielle locale dans un contexte de tensions commerciales et de transformation des chaînes d'approvisionnement ;
 - Mettre à profit les grands terrains stratégiques de l'Est pour développer de nouveaux pôles économiques à forte valeur ajoutée ;
 - Renforcer la compétitivité, la modernisation et la résilience des entreprises et des parcs industriels déjà implantés dans l'Est ;
 - Assurer une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

4.7. L'économie circulaire

1. Accélérer le développement de l'est de Montréal comme zone à haute intensité en économie circulaire en misant sur les synergies industrielles, la valorisation des matières résiduelles et la création d'une zone d'innovation en environnement et technologies propres autour du SIPI.
2. Assurer la mise en place d'une zone d'intervention stratégique (ZIS) dans le dossier Sanimax afin d'assurer la stabilité de la chaîne agroalimentaire et d'accélérer les investissements nécessaires à l'amélioration de la cohabitation entre l'entreprise et les citoyens.

4.8. L'industrie de la défense et de la sécurité

1. Positionner le Québec — et l'écosystème manufacturier de l'Est — dans la croissance des investissements en défense et sécurité en facilitant l'accès des PME du territoire aux chaînes d'approvisionnement (aérospatiale, fabrication métallique, technologies duales, cybersécurité).
2. Miser sur les grands terrains stratégiques de l'est de Montréal et la présence de la Garnison Longue-Pointe pour attirer au Québec des projets économiques structurants liés à la défense.

4.9. L'attraction des investissements

1. Faire de la prévisibilité un avantage concurrentiel du Québec — orientations industrielles stables, financement pluriannuel et engagements maintenus au-delà des cycles budgétaires — afin d'attirer de nouveaux marchés internationaux. Dans un contexte de repositionnement des chaînes d'approvisionnement, les donneurs d'ordres recherchent des partenaires fiables sur plusieurs décennies ; seuls les écosystèmes capables d'offrir cette stabilité pourront capter les contrats structurants.
2. Déployer une stratégie d'attraction d'investissements et un plan de mise en marché des opportunités particulières à l'est de Montréal, en mettant à profit notamment Investissement Québec et Montréal International, et en capitalisant sur les nouveaux outils dédiés au territoire, dont la Mesure d'aide financière pour l'Est du gouvernement du Québec, le Bureau de l'Est de la Ville de Montréal et l'Initiative d'appui au développement économique de l'Est de Montréal du gouvernement fédéral.
3. Accélérer la mise à niveau des terrains de l'est de Montréal (décontamination et infrastructures de base) pour qu'ils soient prêts au développement, avec l'objectif d'ajouter 10 millions de pieds carrés supplémentaires prêts au développement d'ici la fin du mandat du prochain gouvernement.

4.10. La culture et le récréotourisme

1. Miser sur le renforcement et l'accessibilité de la culture pour améliorer les milieux de vie, favoriser le vivre-ensemble et contribuer à la vitalité économique et au rayonnement du territoire — de la TOHU à l'Espace Rivière, du Quartier latin aux quartiers culturels émergents.
2. Déployer une stratégie récréotouristique propre à l'Est visant à tripler les retombées liées aux attraits culturels, sportifs et scientifiques du secteur, en s'appuyant notamment sur la modernisation du Quartier olympique, la mise en réseau des pôles d'attraction existants et une meilleure promotion de l'offre auprès des clientèles locales, nationales et internationales.

5. Améliorer les milieux de vie et l'équité territoriale

5.1. L'équité territoriale

1. Assurer l'équité territoriale dans l'accès au financement : permettre aux initiatives culturelles, touristiques et récréotouristiques de l'est de Montréal de se qualifier aux fonds de développement dits « régionaux » desquels les projets de la métropole sont habituellement exclus — une exclusion qui pénalise un territoire dont les retards historiques de financement et les indices de défavorisation justifient un traitement de rattrapage.
2. Mettre sur pied un fonds tripartite de 100 millions \$ sur quatre ans, dédié au GADEM, afin d'appuyer pleinement ses travaux et de soutenir l'élaboration puis la mise en œuvre d'un plan d'action structurant. Ce fonds permettra d'accompagner les chantiers prioritaires — notamment ceux portant du SIPI, du Quartier olympique, de Montréal métropole portuaire, et du PSE — et de réunir les conditions nécessaires pour que le développement de l'Est se réalise de façon cohérente, concertée et optimale.
3. Participer activement à la préparation, au financement et au déploiement du troisième Sommet de l'Est, prévu à l'automne 2027, afin d'en faire un moment de mobilisation, de reddition de comptes et d'engagement collectif autour des chantiers prioritaires du GADEM et des conditions de réussite du développement de l'est de Montréal.

5.2. L'itinérance, la sécurité et la cohésion sociale

1. À court terme, collaborer avec la Ville de Montréal, les arrondissements et les organismes communautaires afin de mieux répartir la pression liée à l'itinérance, de renforcer les services de proximité et de réduire les impacts disproportionnés sur certains secteurs de l'est de Montréal.
2. Organiser, comme le réclament plusieurs intervenants, un grand Sommet sur l'itinérance afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et d'assurer un leadership gouvernemental clair, accompagné d'un financement stable, de la reconnaissance de l'expertise des organismes actifs sur le territoire et d'une stratégie nationale transversale.
3. Accorder une attention particulière aux jeunes des communautés vulnérables de l'Est en priorisant, dans une logique de rattrapage et d'équité territoriale, les investissements dans les infrastructures sociales, l'éducation, la prévention, les services publics de proximité et les initiatives favorisant la confiance envers les institutions.

5.3. L'appui aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale du territoire

1. Renforcer l'approche de financement à la mission et réduire le fardeau administratif des organismes communautaires.
2. Miser sur l'expertise des milieux communautaire et d'économie sociale de l'est de Montréal dans la mise en place de solutions innovantes face aux défis de notre société.

L'ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX PARTIS

La CCEM invite chaque parti politique à s'engager formellement, par écrit, à réaliser LA priorité de l'Est, de la manière suivante :

1. Confirmer le projet (mode et tracé final), son financement, sa gouvernance ainsi que le calendrier de réalisation dans les 12 premiers mois du mandat du prochain gouvernement ;
2. Assurer que le projet desserve à la fois la branche Est (jusqu'à Pointe-aux-Trembles) et la branche Nord (jusqu'à Marie-Victorin) dès la première phase de réalisation ;
3. Lancer les appels d'offres dans les 24 premiers mois du mandat ;
4. Garantir que le projet offre un lien rapide avec le centre-ville et une connexion efficace au reste du réseau de transport collectif métropolitain ;
5. Offrir un service fréquence, vitesse, fiabilité et expérience de qualité, avec une couverture géographique étendue de l'Est, notamment auprès des clientèles actuellement mal desservies.

De plus, tous les partis sont invités à se positionner sur les préoccupations et recommandations énoncées par la CCEM.

Les réponses de chaque parti seront rendues publiques lors du débat électoral prévu le 22 septembre prochain 2026. Elles seront ensuite largement diffusées auprès des 1250 membres de la Chambre, des 32 000 entreprises du territoire, des partenaires économiques et institutionnels, ainsi que de la population de l'Est.

Cet exercice de comparaison et de reddition de comptes vise à placer les engagements envers l'est de Montréal sous le regard du public, à distinguer clairement les intentions des engagements concrets et à permettre aux électrices, aux électeurs et aux acteurs du milieu d'évaluer la crédibilité des propositions de chaque parti.

CONCLUSION

L'est de Montréal se trouve à un tournant déterminant de son histoire.

Après des décennies de sous-investissement, plusieurs projets structurants sont enfin en mouvement, tandis que la décontamination et la mise en valeur de grands terrains stratégiques ouvrent des perspectives inédites de développement.

Combinées à la mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques, institutionnels, communautaires et politiques du milieu, ces avancées créent une fenêtre d'opportunité rare qu'il faut saisir avec ambition et constance.

Or, cette dynamique demeure fragile. Les défis restent considérables — mobilité, infrastructures, attractivité économique, équité territoriale et cohésion sociale — et les gains réalisés pourraient rapidement s'estomper si les engagements politiques ne se traduisent pas par des décisions concrètes, financées et assorties d'échéanciers clairs.

Le Projet structurant de l'Est en est l'exemple le plus révélateur.

Alors que d'autres grands projets de transport collectif ont été planifiés, financés et mis en service au cours des dernières années, le PSE demeure sans cadre définitif de réalisation, et ce, malgré une planification amorcée en 2018. À ce rythme, l'Est risque de subir des délais incompatibles avec l'urgence de ses besoins, les impératifs de transition de la mobilité et le potentiel économique que ce projet doit permettre de libérer.

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal adresse donc un message clair aux partis politiques : l'Est ne peut plus attendre. Le prochain gouvernement devra exercer un leadership assumé, porter une vision cohérente et poser des gestes concrets dès le début du mandat, à commencer par un engagement formel, budgété et irréversible envers le Projet structurant de l'Est.

Un engagement formel, budgété et irréversible envers le PSE constituera donc la condition essentielle d'une plateforme électorale complète, crédible et à la hauteur des attentes de l'est de Montréal.

Ce chantier dépasse largement les limites de l'Est : il engage la capacité de Montréal à demeurer compétitive, à créer de la richesse et à soutenir le développement économique de l'ensemble du Québec.

En effet, sans un Est fort, moderne, accessible et compétitif, Montréal ne pourra pleinement jouer son rôle de locomotive économique du Québec.

C'est pourquoi la CCEM demande à chaque parti de placer l'Est au cœur de ses engagements électoraux et gouvernementaux, avec des mesures précises, des investissements à la hauteur des besoins et une volonté ferme de passer de la promesse à la réalisation.



Contacts

Jean-Denis Charest

Président-directeur général
jdcharest@ccemontreal.ca

Valérie Vézina

Directrice générale adjointe
vvezina@ccemontreal.ca

Chambre de commerce de l'Est de Montréal — ccemontreal.ca